

REGLEMENT DU CONCOURS « NOUVEAUX TALENTS »

19^{ème} Festival BD de Puteaux

Article 1 : Organismes

Dans le cadre du 19^{ème} festival BD qui se déroulera les 23 et 24 mai 2026, la ville de Puteaux et ses médiathèques organisent un concours de BD pour nouveaux talents, ouvert jusqu'au 17 mai 2026.

Article 2 : Participation

Le concours est ouvert à toute personne, dès 14 ans, et n'ayant jamais fait l'objet d'une publication rémunérée.

La participation au concours est gratuite et individuelle. Il ne peut y avoir qu'une participation par personne.

Elle suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Thème du concours, édition 2026

Il s'agit de réaliser une histoire, avec des dessins et un scénario original, sur le thème « Les Schtroumpfs à la découverte de Puteaux ». L'objectif est de les mettre en scène au cœur du patrimoine de Puteaux : devant les anciennes usines De Dion-Bouton, le moulin de Chantecoq ou encore au théâtre de Puteaux.

Article 4 : Techniques

La planche doit être réalisée sur une page unique, verticale ou horizontale, qui sera découpée en vignettes, comprenant des textes dans des phylactères.

Le nombre de vignettes est libre.

Le support sera de format A3 (29 cm X 42 cm).

La BD réalisée pourra être en noir et blanc ou en couleurs.

Les techniques utilisées sont libres (feutres, gouaches, crayons, plume, pastel, fusain, craie, peinture, numérique).

Article 5 : Rendu des dessins

La planche réalisée doit être remise, au choix :

- Par mail à l'adresse suivante : mediatheques@mairie-puteaux.fr
- Par courrier : Palais de la Médiathèque, 122 rue de la République 92800 Puteaux. À l'attention de Ophélie FERNANDES.
- En main propre, en la déposant dans l'une des médiathèques de la ville :
 - Le Palais de la Médiathèque, 122 rue de la République 92800 Puteaux
 - La Médiathèque Jules Verne, 4 rue Marcelin Berthelot 92800 Puteaux
 - La Médiathèque Bellini, 5 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux

Au dos de chaque planche, ou dans le corps du mail, devront impérativement figurer les informations suivantes : le nom, le prénom, l'adresse de l'auteur, sa date de naissance, un contact téléphonique et une adresse mail.

Ces informations devront être clairement lisibles.

La date de clôture de la remise des productions est fixée au **17 mai 2026 à 17h**.

Article 6 : Déroulement

- L'ensemble de ces dessins sera soumis à un jury composé d'auteurs de BD, invités du 19^{ème} Festival BD de Puteaux, d'organisateur, partenaires du Festival et de bibliothécaires qui devront choisir les lauréats.
- Les critères retenus sont les suivants : respect du thème, qualité graphique, originalité du scénario, respect du présent règlement et des consignes de présentation.
Le jury établira un classement des trois premières planches par ordre de préférence.
- Les productions les plus originales seront récompensées et exposées lors du Festival BD.

Article 7 : Remise des prix

1^{er} : La BD *Le Trophée des Schtroumpfs* dédiée par Ludo BORECKI

- Un lot de 10 BD issu de la sélection des 48H BD 2026
- Un Tote-Bag et un Mug du Festival
- Matériel à dessin/et ou coloriage
- Une Funko Pop

2^{ème} : Un lot de 10 BD issu de la sélection des 48H BD 2026

- Un Tote-Bag et un Mug du Festival
- Une Funko Pop

3^{ème} : Un lot de 10 BD issu de la sélection des 48H BD 2026

- Un Tote-Bag et un Mug du Festival
- Une Funko Pop

Les lauréats seront avisés par téléphone et seront invités à recevoir leur prix pendant le 19^{ème} Festival BD de Puteaux le 23 ou 24 mai 2026.

La remise de prix implique la présence du lauréat ou de son représentant (en cas d'absence pour cas de force majeure ou d'éloignement certain).

Article 8 : Modalités de récupération des productions

Les œuvres seront à récupérer par leurs auteurs au Palais de la Médiathèque à compter du mardi 2 juin 2026.

Au-delà du 30 juin 2026, le Palais de la Médiathèque ne sera pas tenu de conserver les planches non réclamées par leurs auteurs.

Article 9 : Dispositions réglementaires

- Un exemplaire du présent règlement est disponible dans chacune des médiathèques participantes, et est également consultable sur le site internet des médiathèques.
- Les participants autorisent l'exposition de leurs dessins dans les médiathèques pendant la durée du Festival et la quinzaine suivante.
- Les gagnants autorisent par avance la diffusion de leur nom/prénom, l'exposition de leur dessin, les photos faites à l'occasion de la remise des prix, dans toutes les publications et sites internet de la ville, et autres sites ou publications partenaires.

- Les participants acceptent d'être pris en photo et filmés à l'usage exclusif de la Ville, dans le cadre de la promotion de la manifestation pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.
- En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Article 10 : Dispositions générales

Les dessins lauréats du concours restent la propriété de la ville de Puteaux, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information et de communication. Aucun participant ne pourra réclamer de droits pour ces utilisations.

Article 11 : Limite de responsabilité

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux planches réalisées.

Les organisateurs se sont réservés le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Renseignements : Palais de la Médiathèque
122 rue de la République
92800 PUTEAUX
01.40.90.21.50
www.mediatheques.puteaux.fr
mediatheques@mairie-puteaux.fr